



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

DM2104

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, que lors de la séance ordinaire devant avoir lieu **le 1^{er} juin 2021, 19 h** au 26 chemin Begley (Centre communautaire), Kazabazua (Québec), le conseil municipal de la Municipalité de Kazabazua rendra une décision sur les demandes de dérogation mineure mentionnées ci-après.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

1. DM2104

Emplacement

Adresse : 408, Route 105

Demandeur : Hélène Picard

Lots : 5 497 779

Nature de la demande

- *Pour rendre conforme l'implantation d'une terrasse à 7.61 mètres de la marge avant alors que la marge d'implantation minimale prescrite est de 7.62 mètres, soit un empiètement de ,1 mètres;*
- *Pour rendre conforme l'implantation d'une terrasse à 4,69 mètres d'empiètement dans la marge avant alors que la marge d'implantation minimale prescrite est de 2 mètres, soit un empiètement de 2,69 mètres;*
- *Pour rendre conforme l'implantation d'un appareil de chauffage et de climatisation à 2,1 mètres de la ligne latérale de propriété alors que la marge d'implantation minimale prescrite est de 3 mètres, soit un empiètement de 0,9 mètres;*
- *Pour rendre conforme l'implantation d'une remise à 2,74 mètres de la ligne latérale de propriété alors que la marge d'implantation minimale prescrite est de 5,6 mètres, soit un empiètement de 2,86 mètres;*

Donné à Kazabazua, ce 29 avril 2021.

Pierre Vaillancourt, DMA, Directeur général